

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 6 octobre 2021 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2110-214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 1er septembre 2021 |
| 0.5 | Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2021 |
| 0.6 | Suivi au procès-verbal |
| 0.7 | Période de questions |

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Nomination d'une nouvelle rue – Secteur Habitat Golf
- 110-02 Complexe Ludger Beaudoin – Construction d'un gazebo
- 110-03 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un nouveau camion à ordures
- 110-04 Autorisation de dépense pour la tenue d'une activité dans le cadre de la fête d'Halloween
- 110-05 Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense sur le chemin des Pins

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 110-01 présentation des comptes dus au 30 septembre 2021
- 130-02 Présentation des comptes payés au 30 septembre 2021
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 septembre 2021
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 septembre 2021
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2021

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense pour la réfection du plancher de la caserne incendie

300 TRANSPORT

- 300-01 Autorisation de dépenses – Équipement de signalisation routière
- 300-02 Service ADL – Offre de contrat de service de fauchage des chemins pour 2022 et 2023
- 300-03 Adjudication d'un contrat pour le sable tamisé
- 300-04 Autorisation d'achats d'habits d'hiver

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Adoption du rapport annuel CSP 2021-2021

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION**ADOPTÉE****PROCÈS-VERBAUX****R2110-215****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R2110-216

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2110-217

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – NOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE PUBLIQUE – RUE DU QUATUOR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une demande de la part de madame Parand Rezaeifar, représentante de l'entreprise 9200-1262 Québec Inc. pour la nomination d'une nouvelle voie publique, qui porterait le nom de « rue du Quatuor »;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle rue fait partie intégrante d'un projet de développement de l'entreprise 9200-1262 Québec Inc. et ce, dans le secteur du Golf Algonquin et que les voies publiques du secteur respectent le thème du golf;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER une demande de nomination de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la nouvelle voie publique qui porterait dorénavant le nom « rue du Quatuor »;

ADOPTÉE

R2110-218

CONSTRUCTION D'UN GAZEBO AU COMPLEXE SPORTIF LUDGER BEAUDOIN DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 17 février 2021 par sa résolution R21SE02-043, son Plan triennal en immobilisation (PTI) 2021-2023;

CONSIDÉRANT l'action no 21 du PTI est un élément faisant partie des améliorations des parcs et espaces verts et qui vise la construction d'un gazebo près de l'aire de jeux de pétanque et de shuffleboard;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un tel abri ajouterait au confort des utilisateurs du site leur permettant de se protéger du soleil et de la chaleur tout en profitant des infrastructures de jeux mises à leur disposition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité l'entreprise en construction 175795 Canada Inc. (Construction Robert St-Jacques), de Messines, Québec, afin d'obtenir un prix pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE Construction Robert St-Jacques a déposé une soumission pour la réalisation des travaux, pour la somme de 42 500\$ en plus des taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a obtenu une aide financière au montant de 11 494 \$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) et qu'un montant a été réservé lors de l'élaboration du budget pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les deniers supplémentaires nécessaires à la réalisation des travaux ont été prévus à même le budget courant.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise 175795 Canada Inc. (Construction Robert St-Jacques) pour la construction d'un gazebo, pour la somme de 42 500\$, en plus des taxes applicables

D'AUTORISER le directeur général de signer la soumission qui servira de contrat avec l'entreprise 175795 Canada Inc. (Construction Robert St-Jacques)

QUE les sommes requises à la réalisation du projet proviennent du poste budgétaire 03-31032-727.

ADOPTÉE

R2110-219

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs souhaite souligner la fête d'Halloween auprès des enfants de l'école Sainte-Croix de Messines en leur offrant un diner St-Hubert et une surprise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme;
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER une dépense au montant maximum de 1500.00\$ pour l'organisation de la fête d'Halloween auprès des élèves de l'école Sainte-Croix de Messines par le comité des loisirs.

ADOPTÉE

R2110-220

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DES PINS ET D'ENGAGER UNE DÉPENSE

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le service des travaux publics d'entreprendre les travaux et d'engager une dépense pour la construction d'une virée d'autobus au bout du chemin des Pins pour un montant n'excédant pas 1 500 \$.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2110-221

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 septembre 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 105 259.64 \$

ADOPTÉE

R2110-222

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021, pour la somme de 69 849.23 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
41	Chèques fournisseurs émis	37 324.62 \$
13	Prélèvements électroniques	37 524.61 \$
	TOTAL :	69 849.23\$

ADOPTÉE

R2110-223

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, dont celle-ci représente la somme de 49 366.75 \$

ADOPTÉE

R2110-224

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, dont celui-ci représente une somme de 5 957.71\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2110-225

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET D'ENGAGER UNE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE l'état de dégradation du plancher de béton de la caserne incendie rend les lieux hasardeux et propices aux blessures;

CONSIDÉRANT le rapport numéro RAP1317613, rédigé par l'inspectrice de la CNESST, madame Martine Gaudet, dans lequel un avis de correction impose à la municipalité la réparation du plancher de la caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise en construction 9153-0980 Québec Inc., de Gracefield (Québec), entreprise se spécialisant en travaux de remplacement de plancher de béton, a été sollicité pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise en construction 9153-0980 Québec inc., a soumis un prix de 14 500.00\$ en plus des taxes applicables, pour la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat pour le remplacement d'une partie du plancher de la caserne incendie à l'entreprise 9153-0980 Québec inc. pour la somme de 14 500.00\$ en plus des taxes applicables, et ce conformément à la soumission déposée, datée du 5 octobre 2021.

D'AUTORISER le transfert budgétaire :

Du	Au	Montant
01-21111-000	03-31032-725	15 225\$

ADOPTÉE

TRANSPORT

R2110-226

AUTORISATION DE DÉPENSE – SIGNALISATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE nombreux travaux routiers nécessitent un contrôle de la circulation afin de sécuriser les sites;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de feux de chantier pour la signalisation permet de maximiser et rentabiliser les interventions faites sur les routes par le département de voirie, libérant par le fait même la main-d'œuvre qui peut être employée à d'autres tâches;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été sollicités afin d'obtenir un prix pour un ensemble de feux de signalisation et des panneaux de signalisation requis;

CONSIDÉRANT QUE les deux fournisseurs sollicités ont chacun déposer un prix tel que suit à savoir :

Entreprise	Montant soumissionné (avant taxes)
Signal Services	10 305.76 \$
Spectralite (Sign O plus)	12 739.41 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat auprès du fournisseur Signal Services, d'un ensemble de feux de chantier pour la signalisation ainsi que les panneaux et les pièces d'équipement requis, comme présentés dans la soumission #44473 au montant de 10 305.76\$ en plus des taxes applicables.

D'AUTORISER le transfert budgétaire :

Du	Au	Montant
02-32000-623	03-31003-050	8 500\$

ADOPTÉE

R2110-227

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE SABLE TAMISÉ

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Excavatech J.L. et Carrière Beauregard et fils ont été invités à soumissionner pour la fourniture de sable d'hiver tamisé;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en sable tamisé pour la prochaine période hivernale sont estimés à 3 500 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE les deux fournisseurs invités ont déposé une soumission dans le délai prescrit, tel que suit à savoir:

	Fournisseur	Montant total
1	Carrière Beauregard et fils	20 825 \$
2	Excavatech J.L.	28 840 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture de sable tamisé, d'un volume de 3 500 tonnes métriques à l'entreprise Carrière Beauregard et Fils. située à Messines, Québec, J0X 2J0, au prix de 20 825 \$ en plus des taxes applicables et de la taxe sur les carrières et sablières;

QUE le prix comprend le chargement du sable à la Carrière du fournisseur situé sur la route 105 à Messines.

ADOPTÉE

R2110-228

TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'ACHAT D'HABITS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la politique "Conditions de travail des employés salariés", la Municipalité se doit de fournir des ensembles d'hiver aux employés assignés au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'achat de vêtements d'hiver a été déposée par le directeur général; la proposition prévoit l'achat de huit (8) manteaux d'hiver, et ce au coût de 3 200.00 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de vêtements d'hiver, pour la somme de 3 200.00 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2110-229

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 630.00 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7705	630.00 \$
TOTAL	630.00 \$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R2110-230

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le compresseur à air, utilisé par les différents services incendie du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour remplir les bouteilles Apria, est hors fonction et nécessite un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a procédé à l'achat d'un nouveau compresseur à air de remplacement, et ce au nom des différentes municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Messines s'élève à 6 234.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le paiement de la facture 2021-755 émise par la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'acquisition d'un compresseur à air pour le service incendie 6 324.00\$

QUE les sommes requises proviennent du surplus non affecté

ADOPTÉE

R2110-231

FESTIVAL DU LIVRE DES ÉDITIONS SCHOLASTIC - ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale de Messines sera responsable, cette année, de l'activité « Festival du livre » dans le cadre du programme « La Foire du livre » des éditions Scholastic et ce en collaboration avec l'équipe responsable de l'école Sainte-Croix de Messines,

CONSIDÉRANT QUE l'évènement permet aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais qu'également, les profits générés par la vente de livres permettent à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines d'acquérir de nouveaux livres afin de renouveler leur bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'activité requiert l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de l'activité et que de plus il est demandé à ce que soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les recettes issues de la vente des livres de la journée du Festival du livre seront déposées sur le compte courant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil est favorable à la tenue d'un salon du livre et à l'avancement d'une petite caisse, organisé au nom de la municipalité de Messines **qui se tiendra le 11 novembre de 15h00 à 20h00, à la salle Réjean Lafrenière.**

QUE le conseil **autorise** l'administration municipale à émettre un chèque à l'entreprise Scholastic au montant des sommes totales recueillies lors de l'activité et déposées au compte courant de la Municipalité.

Note au procès-verbal : Un rapport d'évènement devra être déposé au Conseil suivant la tenue de l'activité afin d'informer les membres du Conseil du compte rendu du Festival du livre 2021

ADOPTÉE

R2110-232

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'AJOURNER la présente séance, et ce dans l'attente des résultats de l'ouverture de soumission pour l'achat d'un nouveau camion à poubelle (point 110-03 de l'ordre du jour), dont l'ouverture de soumission est prévue pour le jeudi 7 octobre, 10h01.

QUE la reprise de la présente séance soit fixée pour le jeudi 7 octobre 2021, à 13h00.

ADOPTÉE

R2110-233

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2021

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES DU 6 OCTOBRE 2021.

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

DE REPRENDRE la séance ordinaire ajournée du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE

R2110-234

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE À ORDURE À CHARGEMENT ARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site de la SEAO et ce conformément aux dispositions applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu dans les délais prescrits, une seule soumission, par l'entreprise Excellence Peterbilt, 4205 Chomedy, Laval (Québec) H7P 0A8;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi de se prévaloir de l'article 936.1 du Code municipal du Québec et de procéder au financement de l'achat par contrat de type crédit-bail;

CONSIDÉRANT QU'Excellence Peterbilt propose une offre de financement (contrat crédit-bail), de la Banque de Montréal, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail étant bien entendu:

- a. qu'un privilège de premier rang (un lien) sera enregistré en faveur de la Banque de Montréal sur le camion faisant l'objet de la présente soumission pendant la durée du crédit- bail de 60 mois et,
- b. qu'il sera interdit à la MUNICIPALITÉ de nantir ce camion à toute autre partie durant la période du crédit-bail.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un camion à ordures auprès du fournisseur Excellence Peterbilt et ce conformément aux dispositions de la soumission que ce dernier a déposé dans le cadre de l'appel d'offres 2021 TP-002;

QUE la soumission déposée par Excellence Peterbilt fait foi de contrat intervenu entre les deux parties, mis à part du taux de financement qui a été revu à la baisse, soit à un taux de 3.990%, au lieu de 4.45%.

D'AUTORISER les dépenses supplémentaires pour des garanties prolongées : (1) garantie prolongée pour le moteur : 6 ans/241 000 km – 3 556\$ et (2) une garantie prolongée pour l'aftertraitement (système de régénération DCI) : 6 ans/241 000 km – 1 619\$.

D'ADJUGER le contrat de type crédit-bail à la Banque de Montréal, selon les termes ci-dessous :

Terme du contrat (durée)	60 mois
Montant résiduel	1\$
Taux d'intérêt applicable	3.990%
Frais de dossier	500\$
Frais sur les pneus (taxes sur les pneus)	30\$
Montant total du financement (avant taxes)	256 675\$
Versement mensuel (avant taxes)	4 700.50\$
Premier versement (4 700.50\$ + taxes)	8 octobre 2021
Frais dossier et taxes sur les pneus	8 octobre 2021

AUTORISE les paiements par transfert préautorisé.

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cette transaction.

QUE les deniers nécessaires pour honorer les paiements mensuels pour l'année 2021 proviennent du surplus non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2110-235

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever la séance régulière du 6 octobre et ce en ce 7^e jour d'octobre à 13 h 10.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général